

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants : 18

Pour : 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

Contre : 0

Représentés:

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Contrat Région Occitanie / Pays Haut Languedoc et Vignobles

1 – Annexe financière second semestre 2019

Lors de son assemblée plénière de 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats territoriaux sont marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales.

Le contrat-cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie et le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi,
- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire,
- Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité.

Ce contrat-cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une période de 2018-2021. Il a été élaboré en partenariat avec les communautés de communes Grand Orb, du Minervois au Caroux, Sud Hérault, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels avec son annexe financière.

Le comité de pilotage co-présidé par Florence Brutus, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des TIC et des politiques contractuelles à la Région, en présence de Marie-Pierre Pons, première Vice-présidente du Pays représentant Jean Arcas et de Jean-Noël Badénas, Conseiller régional s'est réuni ce 8 novembre à Cessenon-sur-Orb.

Le comité de pilotage a validé la thématique : mise en place et déploiement des dispositifs et démarches transversales pour la qualification du cadre de vie en zone rurale.

Il a été également validé la seconde programmation opérationnelle 2019. Les dossiers sont en cours d'instruction ou déjà instruits ; onze opérations au total seront présentées pour 4 358 148 € d'investissement par les collectivités locales. (cf tableau annexé).

2 – Contrat cadre Bourg-Centre

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement et concerne les communes suivantes :

- les communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE ;
- les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en termes d'offres de services aux populations d'un bassin de vie ;
- les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (anciens chefs-lieux de canton).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est partenaire de cette démarche et assure un rôle de relais et d'interface pour coordonner, sur son territoire et en lien avec les communautés de communes et les communes éligibles, le dispositif régional sur la valorisation et l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie.

Dans ce cadre, le Pays apporte un accompagnement et une ingénierie extérieure permettant d'accompagner les communes éligibles et d'inscrire les démarches communales dans une réflexion plus large à l'échelle des intercommunalités et du Pays. Le Pays veille par ailleurs à mobiliser les différents dispositifs départemental, régional, national et européen. C'est dans cette approche méthodologique que le contrat de Bédarieux a été traité et validé ainsi que le contrat bourg-centre d'Olonzac qui a fait l'objet d'une validation lors du dernier comité de pilotage du 8 novembre.

Ce contrat Bourg-Centre d'Olonzac a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la commune d'Olonzac, la Communauté de communes du Minervois au Caroux, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en y associant les services de l'État, le Département de l'Hérault et le CAUE de l'Hérault.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Olonzac vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel.

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté dans ce dossier de développement et de valorisation de la Ville d'Olonzac, s'inscrit dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Haut Languedoc et Vignobles dont les enjeux stratégiques de développement partagés avec la Région Occitanie sont les suivants :

- Enjeu 1 : Conforter l'attractivité et améliorer la cohésion sociale du territoire ;
- Enjeu 2 : Construire et renforcer les équilibres intra et extra territoriaux du Pays ;
- Enjeu 3 : Valoriser les ressources locales ;
- Enjeu 4 : Accompagner durablement la transition énergétique.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur le principe de la seconde annexe financière 2019 du contrat-cadre ;
- sur la validation de la fiche-thématique : mise en place et déploiement des dispositifs et démarches transversales pour la qualification du cadre de vie en zone rurale ;
- sur la validation du contrat bourg-centre d'Olonzac ;

et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- le principe de la seconde annexe financière 2019 du contrat-cadre ;
- la validation de la fiche-thématique : mise en place et déploiement des dispositifs et démarches transversales pour la qualification du cadre de vie en zone rurale ;
- la validation du contrat bourg-centre d'Olonzac ;

Et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

Le Président,
Jean ARCAS



